

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
considérant que la ville de Vermelles propose un concert à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet
Vu la proposition de « Les4 Production » à Aulnoye-Aymeries

DEC2025_8

Objet : Organisation d'un concert à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet

DECIDE


ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société « Les4 Production » à Aulnoye-Aymeries un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'un concert le vendredi 11 juillet 2025 au stade Roger Mercier à Vermelles.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 22 796.21 € HT.
Un acompte de 30 % d'un montant de 6 838,86 € HT soit 7 215.00 € TTC sera versé à la signature du contrat. Le solde sera versé après la prestation.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 11 mars 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 11 mars 2025
Et de la publication le 11 mars 2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 
ID : 062-216208462-20250311-DEC2025_8-CC